

Présents pour le SE UNSA : Dominique VARRIER-Jérôme VASSAUX-
Nathalie HANQUART

Après les déclarations préalables du SE UNSA et du Snuipp, le Directeur Académique (DASEN), répond à quelques questions.

Le SE UNSA demande une planification des évaluations d'école afin de permettre aux équipes d'anticiper les heures de réunion et de garder du temps sur les 108h. Le DASEN est d'accord pour que cette demande se mette en place à partir de septembre 2012. D'autre part, il a demandé au service informatique une simplification du remplissage du tableau demandé aux équipes.

Concernant les modifications d'horaires sur les écoles du secteur Montaigne de St Quentin, après avoir écouté les avis de tous, le DASEN propose une réunion début mai, avec tous les enseignants concernés. Chacun pourra s'exprimer et argumenter ses avis. Les organisations syndicales pourront être présentes. Si les difficultés de mise en place sont trop grandes, on reportera la modification à la rentrée 2013. Si la modification peut se faire avec l'accord de tous les conseils d'école, elle sera effective à la rentrée 2012. L'information sera explicite dans la note de service du mouvement : sur les écoles du secteur Montaigne, il y aura peut-être des changements d'horaires, avec cours le mercredi matin.

Après ces explications, nous entrons dans l'ordre du jour, très chargé encore une fois.

1. Priorités carte scolaire

La CAPD a examiné quelques cas particuliers signalés par les représentants des personnels. Puis chacun a pris connaissance du document préparé par les services.

- 7 collègues vont suivre leur poste transféré.
- 7 directeurs bénéficient d'une priorité sur une direction du même groupe.

- 43 collègues ont une priorité à la suite de la fermeture de leur poste. Si une fermeture conditionnelle ne se fait pas à la rentrée de septembre, le collègue peut revenir sur son poste, même s'il a obtenu un poste à titre définitif au mouvement.
- 2 collègues ont une priorité à la suite de leur congé longue durée.
- 7 collègues ont une priorité de l'an dernier.

2. Départs en formation CAPA SH

- 1 possibilité de partir en formation **B** à Suresnes : il y avait 1 candidate qui est retenue.
- 1 possibilité de partir en formation **C** à Suresnes : il y avait 2 candidates. 1 est retenue et l'autre est sur une liste complémentaire.
- 15 possibilités de partir en formation délocalisée à l'IUFM de Laon pour l'option **D** : il y avait 17 demandes. 2 candidats étant retenus pour l'option F, tous les autres sont retenus pour la formation D.
- 5 possibilités de partir à Amiens en formation **F** : il y avait 18 demandes. Les candidats ont été classés par ordre de barème suivant l'avis de l'IEN, puis leur AGS, puis leur ancienneté dans l'ASH. Le DASEN a retenu 5 candidats, plus 1 sur une liste complémentaire. Une collègue pourra bénéficier d'une partie de la formation afin de compléter sa formation ASH.
- **Pas de départ en E, ni en G**
- Le DASEN propose 4 possibilités de départ en stage pour la formation **psychologue scolaire**. Les 4 candidats ont passé l'entretien à l'université. Le DASEN attend les résultats de cet entretien pour confirmer ces 4 départs en stage.

3. Exeat-Ineat

- Le DASEN accordera autant d'exeat que d'ineat. A ce jour, 7 demandes d'ineat et 12 demandes d'exeat sont arrivées.
- Pour les demandes d'exeat, priorité au rapprochement de conjoint et aux années de séparation.

4. Congé de formation professionnelle

- Le congé de formation n'est plus un congé de reconversion, c'est pourquoi certaines demandes ne sont pas retenues par le DASEN. Il

retient les demandes pour master de psychologie, préparation au CAPES ou CAPET, les formations en anglais. Il ne retient pas les demandes de formation musicale. Pour plus de détail, contactez le SE UNSA.

- Le contingent n'est pas encore connu à ce jour. Le barème sera appliqué sauf priorité pour l'intérêt du service.

5. Allègement de service

- A ce jour, les services ont reçu 12 demandes. Le DASEN est en attente de l'avis du docteur Villette. Il ne pourra pas accorder cet allègement à tous, contrairement aux demandes des représentants du personnel, faute de moyens.
- La réponse devrait être apportée à la CAPD du mois de juin.

6. Postes adaptés de courte et longue durée

- Une commission s'est réunie au rectorat.
- 4 collègues bénéficient d'un maintien sur leur poste adapté.
- 3 collègues sortent du dispositif (2 participent au mouvement avec une priorité - 1 part à la retraite)
- 4 collègues vont avoir un poste adapté à la rentrée. 1 collègue est sur la liste complémentaire.

7. Agents contractuels

- Le DASEN a recruté 13 personnes en mars ou en avril.
- 1 contrat ne sera pas renouvelé à la rentrée des congés de printemps.

8. Postes à profil

- Les candidats aux postes à profil sont passés devant des commissions.
- Ces dernières ont émis un avis « très favorable » ou « favorable » ou « défavorable ».
- Attention : les collègues reçus l'an dernier doivent repasser devant une commission s'ils souhaitent postuler sur un poste à profil pour la rentrée 2012.

9. Temps partiel annualisé 80%

- 118 demandes. 36 possibilités annoncées par le DASEN.
- A ce jour, les représentants du personnel n'ont pas la liste des candidats retenus par l'administration.
- Chaque collègue retenu doit recevoir un courrier lui indiquant qu'un groupement est possible mais qu'il faut attendre le mouvement pour voir s'il pourra fonctionner comme ça à la rentrée. Chaque « quatuor » a cette année la possibilité de choisir la période (7 semaines) où il veut travailler à temps plein : ce n'est pas obligatoirement les 7 premières semaines de l'année scolaire.

10. Questions diverses

Hors classe : le contingent est de 39 personnes. La liste sera étudiée à la prochaine CAPD. Le Snuipp demande la suppression du point accordé aux directeurs, expliquant que ce point est discriminant pour les collègues féminines qui sont exclues de l'accès à la hors-classe du fait que beaucoup de postes de direction sont occupés par des hommes. Le DASEN répond que ce point existe depuis une circulaire de 2009. Le SE UNSA demande que le DASEN étudie les incidences de ce point « directeur » sur les passages à la hors-classe sur plusieurs années.

Note du mouvement : Après plusieurs groupes de travail avec les représentants du personnel, le DASEN a arrêté la note de service du mouvement. Elle sera envoyée prochainement dans les écoles et sur IProf.

Fusions d'écoles : Le DASEN a reçu des courriers pour les fusions de **Chézy sur Marne** (maternelle et élémentaire), **Hirson** (maternelles Champ Rolland et Charles Clément) et **St Quentin**. A **Soissons**, les fusions devraient se faire. Pour les autres fusions à l'étude, elles n'auront pas lieu.

Taux de remplacement en 2011-2012 : Le logiciel ARIA permet de dire que 35597 demi-journées d'absence ont été remplacées sur 48120 qui étaient à remplacer. 73.98% des remplacements ont été réalisés.

Quelques remplacements ont été effectués par des contractuels mais le logiciel actuel ne permet pas de le prendre en compte.

Prime ECLAIR : La part fixe sera versée avec la paie du mois d'avril. Pour la part modulable, le DASEN attend le document du rectorat qui sera ensuite envoyé aux IEN afin qu'ils puissent faire un recensement des collègues concernés selon leur implication dans le réseau ECLAIR.

Inspection et note : Pour toutes les inspections faites avant les congés de février, les notes seront prises en compte pour le mouvement.

Psychologues scolaires faisant fonction : Mme Elie attend une réponse du rectorat pour savoir si les « faisant fonction » qui n'ont qu'une licence de psycho pourront, de manière transitoire, continuer à la rentrée 2012.

Formation PES à la rentrée 2012 : L'Aisne accueillera 40 PES en septembre 2012. La formation est harmonisée avec l'Oise qui va en recevoir 50. La formation prévoit 324 h réparties en 5 semaines :

- 1 semaine fin août
- 2 semaines où les PES seront remplacés par des brigades (2 groupes de 20 PES en alternance)
- 1 semaine en novembre
- 1 semaine répartie ainsi : 2 jours de bilan en janvier puis 3 jours d'analyse pour préparer l'évaluation de fin d'année

Ils auront aussi les 18h d'animations pédagogiques en circonscription, 12h de visites de conseillers pédagogiques et 64 h de suivi et de visites par les tuteurs.

ATTENTION : Le DASEN va identifier (et **donc bloquer**) 20 supports de poste pour affecter des PES puis verra après le mouvement ce qu'il reste pour affecter les 20 autres PES.